



LES WEBINAIRES

bpifrance

CRÉATION

**COMMENT LANCER SON ACTIVITÉ INDÉPENDANTE
SANS CRÉER D'ENTREPRISE ?**

RDV LE 14 SEPTEMBRE 2023 À 11H



**AUDREY WAUTHIER
BPIFRANCE**



**JULIEN BESNARD
OMNICITÉ**

bpifrance

CRÉATION



ÊTRE INDÉPENDANT SANS S'IMMATRICULER, EST-CE POSSIBLE ?

Julien Besnard



**Directeur général
délégué**



Omnicité

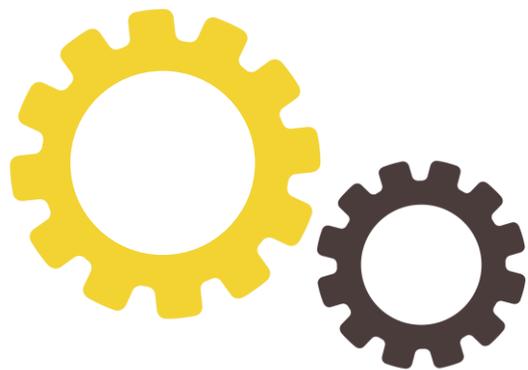
Audrey Wauthier



Juriste



SOMMAIRE

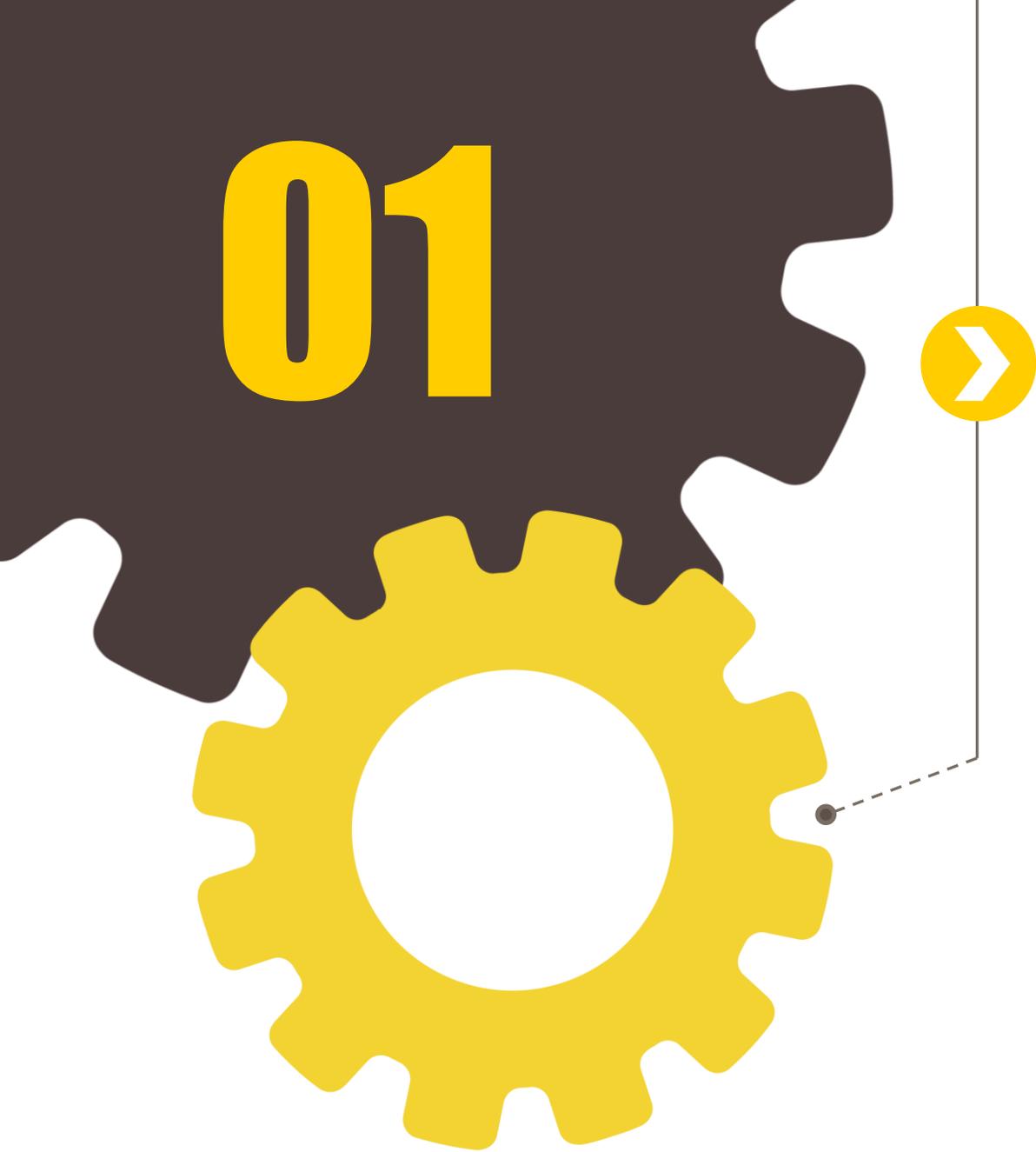


01 DEVENIR INDÉPENDANT

02 LES RAISONS DE NE PAS S'IMMATRICULER

03 LES STRUCTURES POUR SE LANCER SANS S'IMMATRICULER

04 COMMENT CHOISIR LA BONNE STRUCTURE



01



Devenir indépendant





QU'EST-CE QU'UN TRAVAILLEUR INDÉPENDANT ?

Le travailleur indépendant exerce une activité économique en étant à son propre compte.

Il est autonome dans la gestion de son organisation, dans le choix de ses clients et dans la tarification de ses prestations.



QUI EST RECONNU COMME TRAVAILLEUR INDÉPENDANT ?



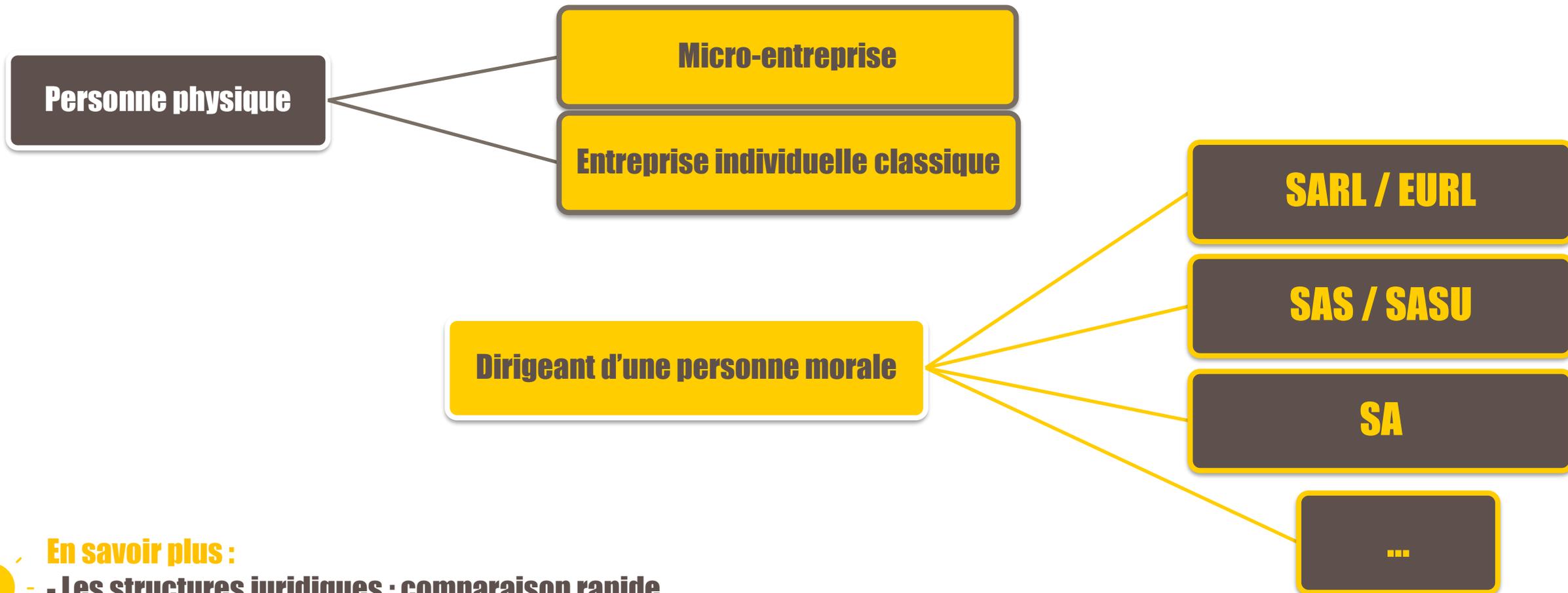
Article 8221-6 du code du travail :

sont notamment présumées être des travailleurs indépendants, les personnes remplissant une des conditions suivantes :

- **Être immatriculées au titre de son activité : registre du commerce et des sociétés (RCS), répertoire national des entreprises (RNE), registre des agents commerciaux (RSAC)**
- **Être dirigeante d'entreprise**
- **Fixer soi-même ses conditions de travail, à moins qu'elles ne soient définies par le contrat avec le donneur d'ordre**

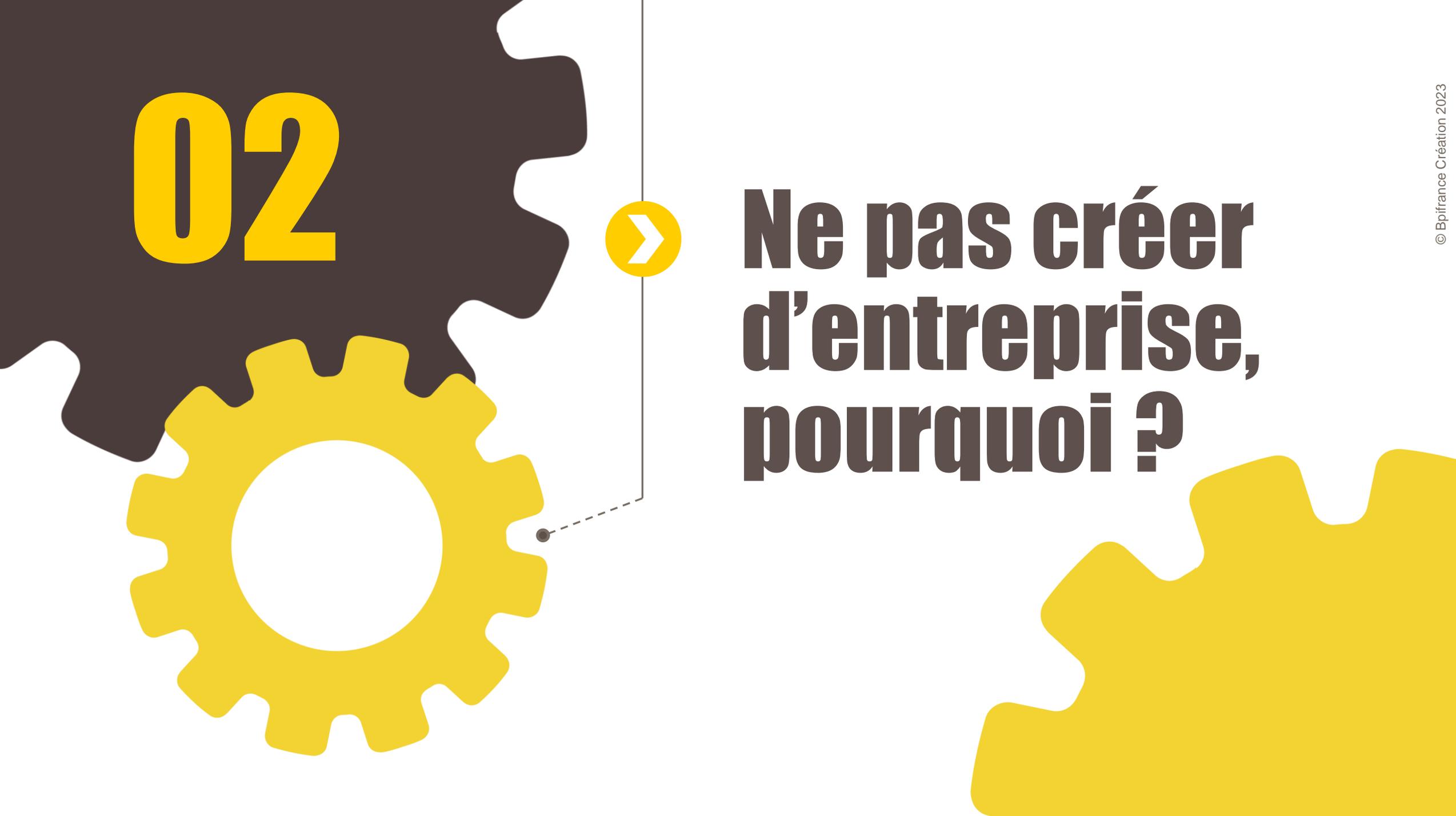


DEVENIR INDÉPENDANT EN S'IMMATRICULANT



En savoir plus :

- Les structures juridiques : comparaison rapide
- Les différentes structures juridiques



02

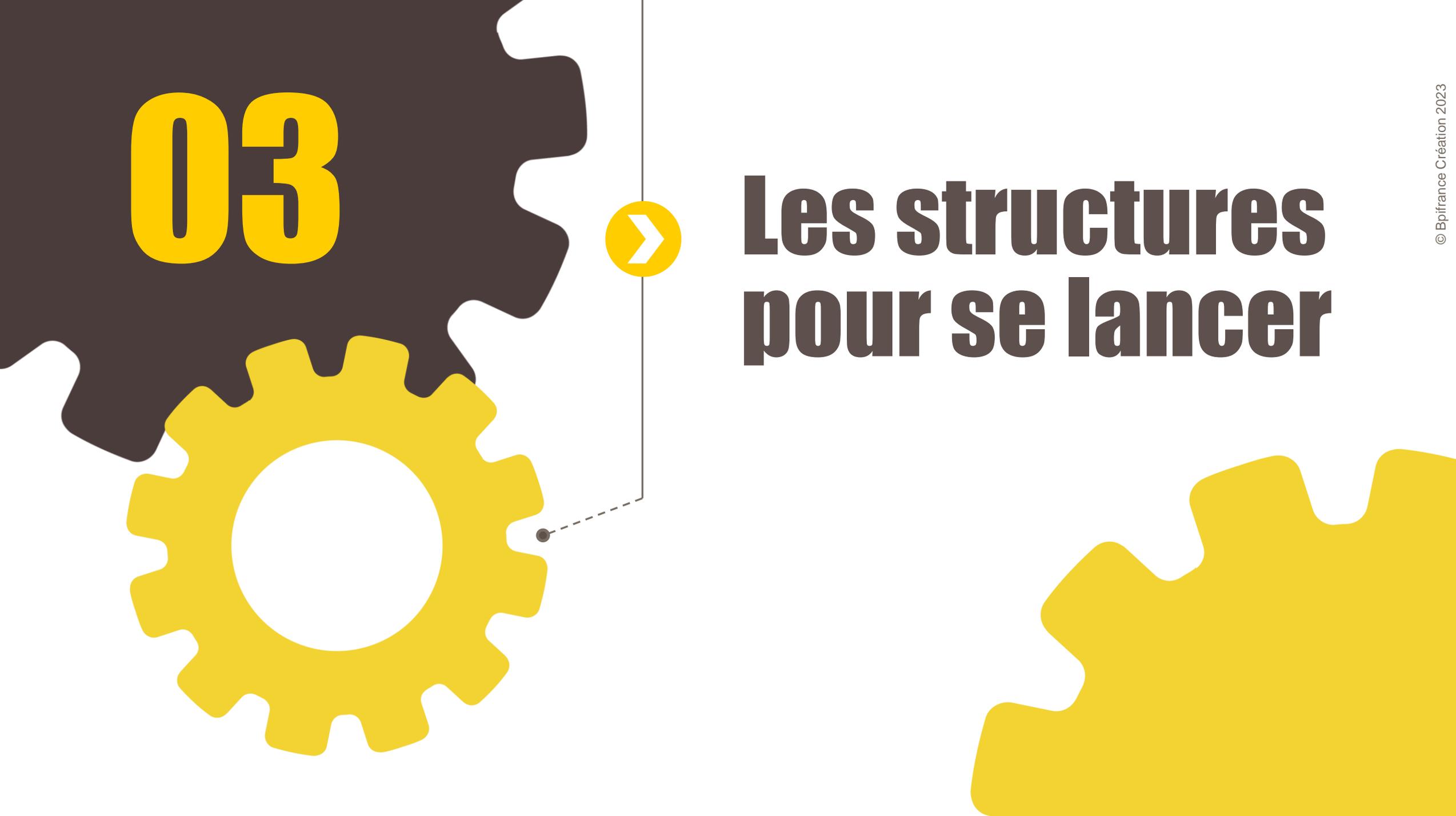


**Ne pas créer
d'entreprise,
pourquoi ?**



POURQUOI EST-CE INTÉRESSANT ?

- Pour démarrer son activité rapidement**
- Pour se concentrer sur son activité en s'affranchissant des contraintes juridiques**
- Pour faire partie d'une structure et ne pas être seul**
- Pour apprendre progressivement à être entrepreneur et être accompagné dans son projet**
- Pour se laisser le temps d'essayer**
- Pour avoir un appui sur les démarches commerciales**
- Pour pouvoir cesser son activité rapidement**



03



Les structures pour se lancer



LES STRUCTURES POUR LE FAIRE

Hébergement juridique de l'activité

COUVEUSE

Métier : accompagnement dans l'apprentissage du métier d'entrepreneur.

PORTAGE SALARIAL

Métier : intermédiation commerciale entre un travailleur indépendant et une entreprise cliente.

COOPÉRATIVE D'ACTIVITÉ ET D'EMPLOI

Métier : accompagnement dans le développement de l'activité par la mutualisation de ressources et outils au sein d'une entreprise partagée.



LEURS POINTS COMMUNS

- La mécanique : j'utilise le n° de Siret d'une autre structure pour facturer mes clients et cette structure me reverse le chiffre d'affaires sous forme de salaire et/ou de remboursement de frais**
- Une participation des entrepreneurs aux frais de structure**
- L'accès à des services mutualisés (accompagnement, formation, outils...)**
- L'intégration dans un collectif**
- L'autonomie de l'entrepreneur dans la réalisation des missions**



LES COUVEUSES

Participation aux frais de structure :

De 0 à 5 % du chiffre d'affaires (CA)

Qui peut intégrer ?

Tout porteur de projet quand le projet est prêt à être testé

Quelles activités accueillies ?

Toutes activités à l'exception des activités réglementées ou celles nécessitant un local commercial.

Durée :

De 12 à 36 mois

Quelques chiffres :

+ de 50 couveuses en France, + de 5 500 entrepreneurs accompagnés, durée moyenne de séjour = 13 mois

Quelques spécificités :

- **Contractualisation via le CAPE (Contrat d'appui au projet d'entreprise)**
- **Un parcours de formation certifiant - l'Ecole supérieure de l'entrepreneuriat**
- **Certaines couveuses sont spécialisées**

**Trouver une couveuse proche de chez vous :
[site de l'Union des couveuses - Les couveuses BGE](#)**



LE PORTAGE SALARIAL

Participation aux frais de structure :

De 5 à 15 % du CA

Qui peut intégrer ?

Personne justifiant d'un niveau Bac + 2 ans ou d'une expérience significative de leur métier

Quelles activités accueillies ?

Prestations de services intellectuels

Durée :

Sans limite de durée

Quelques spécificités :

- **Accès au salariat (CDD ou CDI) et à la protection sociale liée (santé, retraite, chômage)**
- **Convention collective dédiée qui encadre les droits des salariés portés (rémunération minimale par exemple)**
- **Gestion de la contractualisation avec le client**

Trouver une société de portage :

Fédération des entreprises de portage salarial

Syndicat des professionnels de l'emploi en portage salarial

Fiche pratique :

Recourir au portage salarial sur le site de Bpifrance Création



LES COOPÉRATIVES D'ACTIVITÉ ET D'EMPLOI

Participation aux frais de structure :
De 8 à 15 % du CA en fonction des CAE

Qui peut intégrer ?

Toute personne à la recherche d'un cadre légal pour exercer une activité indépendante

Quelles activités accueillies ?

Toutes activités à l'exception des activités réglementées

Durée :

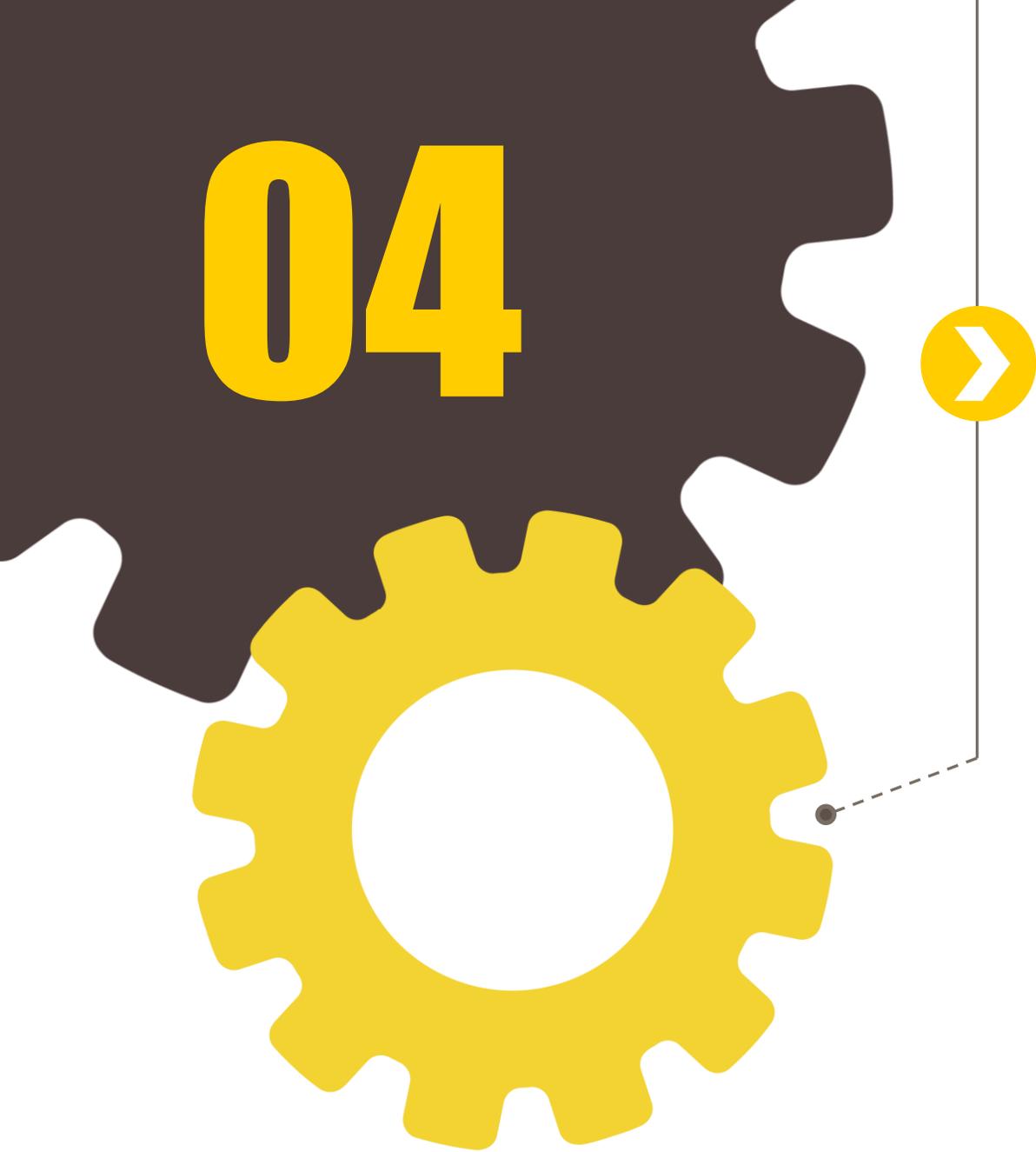
Sans limite de durée

Quelques spécificités :

- **Accès au salariat et à la protection sociale liée (santé, retraite, chômage)**
- **Coopératives multisectorielles ou spécialisées sur certains secteurs (BTP, culture, formation, services à la personne...)**
- **Parcours d'accompagnement individuel et collectif sur le projet entrepreneurial**
- **Accès au sociétariat au bout de 3 ans dans la coopérative et donc possibilité de participer à la gouvernance de l'entreprise qui porte son activité économique.**

Trouver une coopérative d'activité et d'emploi :
Fédération des coopératives d'activités et d'emploi

Fiche pratique :
Coopératives d'activités et d'emploi sur le site de Bpifrance Création



04



**Comment
choisir ?**



QUELQUES QUESTIONS À SE POSER

- Le niveau de maturité de son projet : à quel point suis-je proche de facturer ?**
- Le statut : étudiant, cadre, en emploi, en recherche d'emploi...**
- Le type d'activité : réglementée ou non, spécialisée sur un secteur...**
- Le lien avec les territoires**
- La typologie des clients : particuliers / associations / petites entreprises / grandes entreprises**
- Le lieu de réalisation de vos prestations : France ou international**
- Votre réseau : connaissez-vous des gens qui sont dans telle ou telle structure ?**
- Votre personnalité : rejoindre une de ces structures, c'est rejoindre un collectif avec les avantages (force du collectif, mutualisation) et les contraintes (tout collectif a des règles)**

05



Conclusion



TROIS CONSEILS POUR TERMINER

- 1. Allez rencontrer plusieurs structures pour vous faire une idée objective de ce que chacune propose.**
- 2. Après cela, laissez parler votre intuition. C'est aussi une question de relations humaines.**
- 3. Le choix que vous faites ne vous engage pas pour toute votre vie professionnelle : une activité peut changer de structure porteuse et/ou de statut.**

En savoir plus :

Quelles sont les différentes solutions pour entreprendre ?



BIERTÉ



5 OCTOBRE 2023 ACCOR ARENA PARIS



Conclusion

**Retrouvez le replay ainsi que le support de présentation
de ce webinar sur
bpifrance-creation.fr/webinaires**



**Pour en savoir plus, rendez-vous sur
bpifrance-creation.fr**